

le Courrier Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 3 - MARS 2022

la
cgt
UD 69
Engagée, solidaire ▶
Prix : 0,38 €

Halte à la casse des Services Publics



Accès aux droits pour tous

- Actualités
- Luttons
- Dossier special : "Casse du Service Public"

• Edito

L'aspiration au bien vivre, au développement durable de l'humanité, la réponse aux défis écologiques ne saurait se réaliser sans la lutte contre la marchandisation des services publics et pour la sortie de l'austérité.

Actuellement, les services publics sont dans la ligne de mire des libéraux. Lorsqu'une activité organisée par le secteur public peut s'avérer juteuse, le marché tente de s'en emparer. C'est ainsi que l'énergie ou encore les transports, par exemple, ont été dérégulés et progressivement privatisés.

Évidemment, la part la moins rentable du secteur public (le logement social, l'hôpital public, l'action sociale...), tout particulièrement ce qui reste d'accompagnement des publics les moins solvables, n'intéresse nullement les opérateurs privés. Dans ce cas il convient, selon la même idéologie libérale, de réduire au maximum les dépenses que génèrent cette activité d'intérêt général, et/ou de l'organiser de sorte qu'elle soit conforme aux besoins des forces de l'argent. Il en va ainsi de l'Éducation nationale, dont la fonction est devenue de répondre toujours plus aux besoins immédiats du marché du travail et toujours moins d'émanciper. Avec la baisse de dotations aux collectivités territoriales, les services publics locaux sont également fortement menacés.

Ces politiques de baisse des dépenses publiques, de casse des services publics, organisées depuis 30 ans, ont des effets dévastateurs sur nos sociétés et tout particulièrement sur les populations les plus vulnérables. En matière de santé, par exemple, près de 40 % de patients ont renoncé à se soigner. En cause les déremboursements et le défaut d'offre publique de soin. Près de 12 millions de personnes éprouvent des difficultés à payer leur facture de gaz et d'électricité et ne peuvent se chauffer convenablement. Ce sont bien les couches populaires et les couches moyennes qui paient l'addition car les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas.

Comment sortir de l'opposition Etat/Marché ?

Le marché ne répond pas aux besoins fondamentaux en intégrant les exigences d'égalité, de continuité, d'adaptabilité, de lisibilité. Le marché ne remet pas en cause le productivisme. Mais les faits témoignent aussi des limites d'une gestion étatique, verticale, technocratique, qui conduit à des choix déconnectés des besoins réels et des aspirations. Les communs, c'est à dire la gestion par les intéressés eux-mêmes, fondées sur des règles et des modalités démocratiques et participatives, peuvent transformer les services publics pour qu'ils deviennent des vecteurs de transition écologique et d'innovation démocratique.

Jérôme BATION
Membre de la CE de l'UD

SOMMAIRE

- PAGE 2 : **L'Édito**
 PAGE 3 : **Actualités - Les chiffres**
 PAGE 4 : **Luttes**
 PAGE 5 - 10 : **Dossier spécial : Casse du service public**
 PAGE 11 : **Pétition**
 PAGE 12 : **ALTS**
 PAGE 13 : **Indecosa - CGT Métropole et Rhône**
 PAGE 14 : **rubr'ICT**
 PAGE 15 : **International**

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

Site du CR CGT AURA

Site de la CGT

Site de la NVO

www.nvo.fr



Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

le COURRIER DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : Jacky ABADA

Rédactrice en Chef : Sandrine GAMMOUDI SAUZEAT

Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039

ISSN : 1266-1465 -

• Actualités

• 25-26-27 février 2022 SALON Primevère



Plusieurs militants se sont relayés au stand CGT présents au salon Primevère à Eurexpo. En vrac, le retour de leur expérience !

« Nous avons osé et nous avons eu mille fois raisons d'organiser la présence de la CGT au cœur de ce salon.

Nous avons dû gérer les uns et les autres quelques grincheux anti-nucléaires mais j'ai surtout été marqué par l'expression de surprise positive, de fierté des syndiqués qui découvraient le stand.

Donner de la visibilité à nos propositions syndicales sur les enjeux environnementaux c'est plus que nécessaire, c'est urgent ! Comme le rappelle le dernier rapport du GIEC

C'est aussi se donner les moyens de côtoyer la jeunesse présente dans les ONG et qui sont des adhérents potentiels à n'en pas douter. »

« Pour ma part, j'ai passé de très bon moment avec vous et je pense que c'est une expérience à renouveler avec peut-être une demande d'une conférence CGT !!! »

« J'ai trouvé très enrichissante notre présence à ce salon, ainsi que les diverses discussions que nous avons pu avoir avec les visiteurs et autres exposants, mais aussi entre camarades autour du stand sur cette sensible question de l'urgence climatique.

L'étonnement de la part de certain.e.s (de voir la CGT présente sur ce salon) révèle toute l'utilité d'être présent et de renouveler cette présence à la prochaine édition... car nous avons de nombreux arguments à faire valoir au sujet de l'écologie, en lien avec la question du travail et de notre modèle social. »

« Nous avons aussi pu présenter notre activité sur les enjeux environnementaux qui ne sont pas assez connus mais aussi sur d'autres thématiques, les échanges ont été parfois vifs avec certains, sur le nucléaire mais aussi constructifs. La CGT a toute sa place dans ce salon pour les prochaines années. »

« Très bon week-end et très bonne initiative pour déconstruire l'image "productiviste" qui nous colle encore à la peau (vu la réaction des visiteurs parfois). »

• 1^{er} Mars 2022 Venue de Philippe Martinez

Sur le département du Rhône, entre la bataille des salariés ex « Prestalis » pour maintenir leur emploi et leur outil de travail qui a débouché sur la création de la SCIC « Oye distribution », entre l'expérimentation du territoire « 0 Chômeurs » Emerjean à Villeurbanne ou l'impérieuse nécessité d'embaucher à la Poste, la CGT a mis l'accent sur l'emploi le 1^{er} Mars 2022, en présence de son Secrétaire Général Philippe Martinez qui est passé sur ces 3 sites. De nombreux échanges avec les salarié-es et militants présents.

• 8 mars 2022 Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Quelques militants ses sont retrouvés à la manifestation de la Santé/Action sociale puis au rassemblement devant la préfecture à 15h40. Une mobilisation encore à construire dans nos syndicats pour faire du 8 mars une véritable journée de grève !

Saluons la création du syndicat départemental des aides à domicile ce jour-là, date de création symbolique pour les métiers féminisés.

La manifestation de 18h du collectif Droits des Femmes 69, a, quant à elle, rassemblée 8000 personnes dans une ambiance festive et revendicative.

• 12 mars 2022 Marche pour le climat

6000 personnes ont manifesté samedi 12 mars pour ne pas nier l'urgence climatique et l'urgence sociale. Urgence climatique bien peu présente dans les discours des candidats



A noter dans vos agendas

**Assemblée Générale des syndicats
Mardi 12 avril à 8h30**

Palais du Travail - Villeurbanne

LES CHIFFRES...

Smic (source service-public.fr) (déduction des cotisations salariales)

Smic	Montant brut	Montant net
Smic horaire	10,57 €	8,37 €
Smic mensuel	1 603,12 €	1 269,03 €
Smic annuel	19 237,40 €	15 228,35 €

Taux d'inflation (source INSEE)

2017	2018	2019	2021	03/2022
1%	1,8%	1,1%	1,6%	4,5 %

• Luttons

Allotissement des TCL.

L'allotissement c'est quoi ? Étymologiquement, l'allotissement c'est : faire des lots.

Alors pourquoi faire d'une entreprise centenaire de quatre mille cinq cent salariés plusieurs entreprises ? A qui profiterait cette casse ?

Et quelles conséquences possibles pour les usagers ?

La CGT des TCL est surprise, à plus d'un titre, par le contenu des déclarations et écrits du SYTRAL (autorité organisatrice du réseau de transports). Nous avons, à chaque fois, qu'il nous en a été donné l'occasion, évoqué avec le SYTRAL la possibilité d'une reprise en direct par le mode d'une régie, de notre activité de transport en commun, comme il a été possible de le faire pour l'eau. Il nous a été répondu de façon systématique que cela était prématuré et donc impossible à faire pour l'instant !

Or, nous découvrons dans un courrier du président du SYTRAL adressé directement aux salariés de Keolis Lyon, qui s'apparente à de l'ingérence, que les parcs relais, les services « communication », « marketing », « commerciaux » et autres seraient en gestion publique !

Comment peuvent-ils défendre que l'idée d'un retour en régie soit bonne pour une partie des salariés et pas pour une autre ? Ou comment mieux diviser les salariés entre eux en les mettant sous deux statuts différents !

A ce stade nous commençons à avoir un aperçu de réponse à la première question qui était, « pourquoi ? ».

L'union fait la force et c'est peut-être ce qui dérange ? Demain, combien de CSE différents pour les TCL ? Combien de syndicats ? Un pour le mode lourd (métro, tram, funiculaire), un pour les bus, un pour la régie ? Ce qui fait la force de notre CSE, comme du reste



de notre entreprise, est la cohésion d'un groupe de 4500 personnes, qu'ils vendront comme de vulgaires lots de marchandises !

Mais l'allotissement ne va pas toucher que les salariés des TCL, mais aussi l'ensemble de la population lyonnaise et particulièrement les usagers du réseau. A ce jour vous prenez un ticket ou un abonnement dans n'importe quel distributeur ou auprès d'un conducteur de n'importe quel bus, ce titre de transport est valable sur l'ensemble des TCL, qu'en sera-t-il demain ? A qui payerez-vous votre titre de transport ? Sur quelle ligne sera-t-il valable ? Et à quel prix ?

Aujourd'hui lorsqu'une ligne de tramway ou de métro est en dérangement pour une raison ou une autre, un plan de remplacement est immédiatement mis en place pour pallier au problème par des bus de substitution, demain entre concurrents, qui va se précipiter au secours des usagers ?

Le 10 mars les élus du SYTRAL voteront pour ou contre ce projet. Nous les interpellons encore une fois afin qu'ils comprennent bien que les salariés ne veulent pas être fragmentés dans des entreprises différentes. Les salariés des TCL veulent rester unis dans la même entreprise pour un service public de qualité.

Si toutefois ce projet devait voir le jour, au fil du temps, nos acquis, nos salaires, nos conditions de travail en ferons les frais, les usagers également payeront forcément la note par le prix du titre de transport et par la dégradation de la qualité de service et l'avenir nous donnera malheureusement raison.

Thierry Pécoud
secrétaire Général CGT des TCL.

Alors battons-nous maintenant !

DOSSIER SPECIAL

"Casse du Service Public"

1°) Le service public ferroviaire attaqué de toutes parts

Alors que le rail est présenté par bien des organisations politiques ou même des dirigeants économiques comme une grande partie de la solution pour « décarboner » les transports, jamais l'entreprise nationale de service public SNCF n'a été autant attaquée. Les multiples réformes qui l'ont déstructurée - largement combattues par la CGT et les cheminots - affaiblissent sa capacité de transport, dégradant la qualité de service. Les usagers doivent composer avec retards et suppressions de trains. Les routes sont encombrées de poids-lourds notamment à cause de la casse du trafic ferroviaire de marchandises orchestrée par divers plans gouvernementaux. État des lieux avec la vision de la CGT.



Ces attaques contre le service public ferroviaire ne visent qu'à démanteler la SNCF pour isoler les trafics les plus rentables et de les ouvrir à la concurrence - entendez par là les offrir aux appétits des financiers.

Mais qu'entend-on par concurrence ? Ce terme est souvent employé bien que dévoyé de son sens original. Ainsi, des régions politiques (autorités organisatrices des transports) ont décidé de passer des conventions avec des entreprises privées, écartant de facto la SNCF de certains lots de TER. La région Bourgogne-Franche-Comté a même pris la décision d'un appel d'offre sur l'ensemble de son territoire. Quelles conséquences pour les usagers et les cheminots ? Pour les voyageurs, du jour au lendemain, les TER seraient exploités par une autre entreprise, sans qu'ils n'aient le choix de leur opérateur ; il ne s'agit donc pas de concurrence mais bien d'une privatisation d'un service public. Pour les cheminots, ils seront obligatoirement transférés dans ces entreprises - en cas de refus de leur part, ils devront accepter un autre poste sur un autre site, sûrement bien loin de leur lieu de résidence initial. Notons également que la multiplication de ces différents acteurs complique notablement l'exploitation ferroviaire, avec des sociétés se tournant le dos, tout en roulant sur les mêmes rails. C'est pour cela que des pays qui avaient fait le choix d'ouvrir à la concurrence le trafic des trains de voyageurs opèrent un retour en arrière ou stoppent le processus de libéralisation du secteur. Citons les cas de la Norvège, de la Belgique, de la Suisse et de la Grande-Bretagne. Malgré les enseignements qui pourraient être tirés à travers ces pays, la France fait le choix de démanteler son entreprise historique SNCF.

Et sans regarder au-delà de nos frontières, il y avait pourtant un bel exemple de ce qu'il ne fallait pas entreprendre. En effet, depuis 2005, la libéralisation du trafic marchandises a conduit à l'effondrement de ce marché sur les rails français. L'ouverture à la concurrence était censée dopper les trafics, de permettre un report modal de la route vers le rail. C'est l'exact inverse qui s'est produit... Bien que déjà passablement affaibli, ce secteur s'est encore nettement replié alors qu'il existe aujourd'hui plus d'une vingtaine d'opérateurs privés de fret ferroviaire en France.

Le secteur de la grande vitesse ferroviaire est également attaqué. Depuis décembre dernier, les chemins de fer italiens concurrencent la SNCF sur l'axe Paris - Lyon - Milan.

Cette nouvelle charge contre l'entreprise publique va siphonner une partie des recettes de cette ligne rentable et mécaniquement affaiblir la marge bénéficiaire de l'activité avec le risque pour la SNCF de devoir faire des choix stratégiques et abandonner des liaisons TGV peu voire pas rentables...

Pour résumer, la concurrence ou le transfert de marchés à des groupes privés ne visent qu'à démanteler l'entreprise publique SNCF pour offrir aux capitaux les marchés rentables ou conventionnés, c'est-à-dire sans risques financiers. Les usagers, les citoyens et les cheminots seront les grands perdants de ces manœuvres. Pourtant, à une époque où la planète chauffe et qu'il est nécessaire de reporter vers le rail voyageurs et marchandises, on affaiblit le formidable outil de service public et d'aménagement du territoire qu'est la SNCF. Avec la CGT, usagers et citoyens doivent unir leurs forces, pour faire avancer des idées progressistes, pour défendre une certaine idée du service public. Mais un retour à une gouvernance forte du transport ferroviaire ne suffirait pas. Il faut bien évidemment des investissements conséquents pour moderniser et développer le réseau ferroviaire national. Et c'est donc la question du financement qui doit également se poser. Pour la CGT, ce n'est qu'à travers le prisme d'une entreprise publique que l'on peut allier cohérence, harmonisation des moyens, aménagement du territoire, péréquation tarifaire, respect des usagers et des cheminots.

2°) L'Energie pour tous

« La concurrence libre et non faussée du marché de l'Énergie » un mensonge scandaleux qui dure depuis 2004

Alors que la hausse du coût des énergies fossiles dans le monde fait exploser le prix du Mw/h sur les marchés, le gouvernement vient de décider de limiter à 4 % l'augmentation du tarif régulé pour les usagers.

Pour cela il renonce à une taxe sur les factures de l'ensemble des usagers, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité qui sert à financer principalement le subventionnement des énergies renouvelables solaire, éolien ...).

Cette taxe participe aussi au financement de la production d'électricité dans les îles et, trop faiblement, à lutter contre la précarité énergétique, pour un montant de 8 milliards d'€.

En contrepartie, le gouvernement impose à EDF d'augmenter le nombre TW/h de l'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) en le passant de 100 à 120 Tw/H (1 TW/h = 1 million de kw/h).

Que signifie « marché de l'Énergie de l'électricité en France libre et non faussée » ?

Avant la crise, il y avait une quarantaine de fournisseurs dits alternatifs, fournissant près de 30 % des usagers français. Pourtant leurs capacités de production, hors EDF, est quasi inexistante. Pour répondre à l'engagement qu'ils ont avec leurs clients, ils achètent sur le marché européen. Ils dépendent donc du prix des énergies fossiles, essentiellement le gaz, alors que la production du parc français n'utilise quasiment pas de carburants fossiles (gaz/pétrole/charbon) !!

L'ARENH est issu de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) votée en 2008 sous Sarkozy et combattue en vain par la CGT.

Cette loi, votée pour répondre au lobby des fournisseurs alternatifs, impose à EDF de vendre à prix coûtant près de 100 Tw/h de sa production nucléaire à ses concurrents. Concurrence libre et non faussée afin que ceux-ci puissent proposer des prix plus attractifs que le tarif historique régulé de vente d'EDF. **Concurrence libre et non faussée mais par pour tout le monde !**

C'est ainsi que des fournisseurs ont commencé à récupérer des usagers, devenus alors des clients, afin de faire des profits, et ce, grâce aux factures d'électricité et aux investissements d'EDF pour le compte de l'ensemble des usagers depuis 40 ans.

Quelles sont les conséquences de ces mesures ?

Jusqu'à ces 2 dernières années, ces fournisseurs gagnaient à tous les coups, soit sur le prix du marché qui était en dessous

de 42 € le Mw/h, soit en achetant sur les marchés, obligeant ainsi EDF à écouler la production réservée à l'ARENH de 100 Mw/h.

Avec un prix de marché au-dessus de 42 €/Mw/h, les fournisseurs alternatifs souscrivent à l'ARENH, privant ainsi EDF de pouvoir vendre plus cher sur les marchés afin de dégager des marges et ainsi équilibrer ses comptes sur l'année, en lien avec les coûts très variables et très liés à l'heure et la saison où l'énergie est consommée.

La montée mondiale des prix actuelle (largement > à 42€ le Mw/h), associée à la demande d'énergie en forte croissance des fournisseurs alternatifs (toujours plus de clients) a contribué à ce que la quantité de kw/h de l'ARENH (100 TW/H) ne suffise plus. Cela contraint, de fait, les fournisseurs alternatifs à acheter une quantité toujours plus grande sur les marchés, à des prix en net décalage avec leurs prix de revente moyen (288 € le mw/h le 17 janvier 2022).

Alors qu'il pensait acheter leur énergie à EDF dans le cadre de l'ARENH à 42 € le MW/H, plusieurs fournisseurs ont purement et simplement résilié les contrats qui les liaient à leurs clients (Leclerc, C Discount ...), et ce en plein hiver laissant quelques jours à ceux-ci pour en trouver un nouveau (heureusement qu'il y a encore EDF et son tarif régulé !!).

Face à cela, le président Macron et son gouvernement, toujours à l'écoute du capital, vient de faire voter dans la loi de finance, une hausse du montant d'ARENH de 20 Tw/h, celui-ci passant de 100 à 120 tw/h, ce qui conduit au bradage de 40 % de la production nucléaire.

EDF est donc contraint d'acheter sur le marché un volume équivalent à plus de 300 € le Mw/h, faute d'anticipation d'achat suffisant, occasionnant 8 milliards d'€ de perte pour l'entreprise historique !! **Ceci dans le seul but dogmatique de sauver cette concurrence artificielle qui refuse d'investir. Le marché est pourtant censé être libre et non faussé !!**

La démonstration est faite que le marché ne peut pas répondre aux besoins des populations, particulièrement dans l'énergie.

L'ouverture des marchés, incitée et surtout appliquée avec zèle par les gouvernements successifs, est nuisible aux intérêts des populations mais surtout dangereuse. Elle fragilise toujours plus financièrement son opérateur historique. En imposant cela, l'état qui en est l'actionnaire majoritaire, empêche les investissements dans des nouveaux moyens de production indispensables à la l'équilibre du réseau. Ceci peut

amener le marché français vers un blackout à court terme (délestages), une explosion des prix avec toujours plus de précaires énergétiques et une qualité d'alimentation en baisse ...

Rappelons que les entreprises étrangères qui investissent en France, citent le prix de l'énergie, la productivité des salariés, les télécoms, les infrastructures et le potentiel marché, comme faits déterminants pour leur présence en France (source gouvernementale).

Pour la CGT, la sortie du marché de l'électricité et le retour au monopole public par la nationalisation d'EDF sont la solution. Ceci ne coûterait que 5 Md€ à l'Etat, permettrait de répondre à la crise conjoncturelle actuelle et aux besoins de la nécessaire transition énergétique dans les décennies à venir, afin de correspondre aux besoins et à l'intérêt économique de tout le pays.

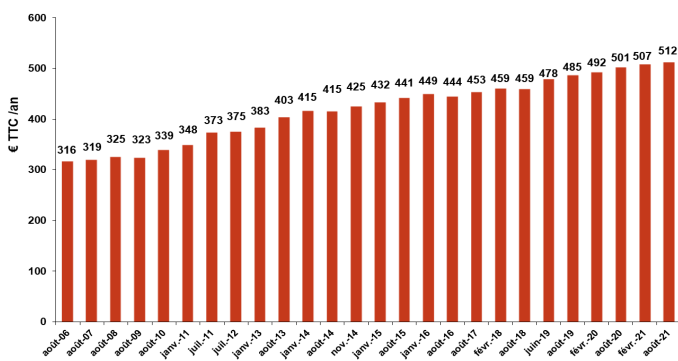
20 ans après la libéralisation du secteur de l'énergie, sous de soit-disantes injonctions européennes, le bilan est plus que mitigé.

Hausse des prix de l'énergie pour les usagers, de 30 % en moyenne pour l'électricité en France, du fait du tarif réglementé de vente. La hausse a été de près de 180 % en Angleterre sur la même période contre 80% d'augmentation du prix du gaz.

Dans le même temps, depuis le passage en SA en 2004, l'état a perçu plus de 22 milliards d'euros de dividendes d'EDF.

Les questions énergétiques sont au cœur des débats d'actualité. Les questions environnementales préoccupent l'ensemble des populations, notamment les plus jeunes générations qui s'interrogent légitimement sur leurs conditions de vie à venir.

Evolution de la facture d'électricité d'un client type Base consommant 2400 kWh/an (6 kVA)



Le service public de l'électricité et du gaz, financé par les français, était le garant d'une réponse à leurs besoins au moindre coût avec le souci de la préservation de l'environnement (la production énergétique en France n'est pas des plus polluantes).

En effet, la production nucléaire ne produit que très peu de CO2, l'hydraulique, lui, n'en produit pas. Pour autant, alors que tout devrait nous amener à investir massivement sur ces questions de service public de l'énergie, nos dirigeants trouvent toujours le moyen de justifier l'injustifiable.

Qu'auront à y gagner les usagers ? Rien !

Quand on compare l'état des autres pays libéraux, sur lesquels nos dirigeants croient bon de toujours prendre exemple, quel est l'avenir pour notre société ?

L'énergie n'est pas une marchandise, c'est le bien commun de la nation. L'énergie appartient tant aux usagers qu'aux agents qui le font vivre au quotidien !

Les électriciens et gaziers se mobilisent régulièrement depuis des années afin d'interpeller sur leurs situations, leurs conditions de vie et de travail qui ne cessent de se dégrader, au regard de celles de la population.

Aucun argument brandit aujourd'hui par le gouvernement n'est entendable ! Et pour cause, ce projet n'est autre qu'un vaste montage financier, visant à tirer encore plus de profits du secteur de l'énergie.

Le seul coupable du désastre énergétique, sera la sacrosainte loi du marché, sur l'autel de laquelle, le patronat et le gouvernement sont prêts à sacrifier, sans vergogne, les acquis collectifs !

Quelles seront les conséquences quand 1,5 milliards d'êtres humains sur la planète n'ont déjà pas accès à l'énergie ?

65% des habitants de la planète disposent d'une puissance inférieure à 180W et leur espérance de vie est de 36 ans. Dans ces pays où il n'y a pas d'accès à l'énergie, alors même que les ressources existent, le taux de mortalité infantile peut aller jusqu'à 180%.

L'énergie est au cœur des besoins sociaux et de santé, au cœur des besoins économiques et des besoins environnementaux.

Les électriciens et gaziers, avec la CGT, sont déterminés à lutter pour que l'intérêt général prime sur celui de la finance.

► **Que l'accès à l'énergie pour tous soit reconnu comme étant un droit fondamental, qui doit être inscrit dans la constitution ;**

► **Que la lutte contre la précarité énergétique qui touche près de 150 millions de personnes en Europe et près de 4 millions de foyers en France, soit une priorité pour vivre dignement et en bonne santé, pour avoir accès à l'éducation, à la communication, au transport, tel que la CGT conçoit l'émancipation et la transformation sociale.**

► **Que l'énergie ne soit plus considérée comme une marchandise mais un bien de première nécessité, au même titre que l'eau et qu'elle ne soit plus soumise à la loi du marché ;**

► **Qu'un mix énergétique, avec des nationalisations nouvelles, soit la réponse faite aux besoins des populations, tout en apportant des garanties collectives fortes pour ses personnels avec de nouveaux droits pour les salariés, les élus et les citoyens.**

3°) La Sécu, elle est à nous ! Défendre un bien commun

La défense des services publics, basée sur le postulat que les biens « sociaux » doivent être accessibles à toutes et tous, est le point de ralliement de la contestation des politiques néo-libéralistes. Les mobilisations pour la défense des services publics critiquent la marchandisation généralisée, soi-disant au nom de la « satisfaction des besoins », la logique de rentabilité financière au nom des critères de gestion, l'explosion des inégalités, la mondialisation du libre-échange.

Les arguments en faveur d'une privatisation, même partielle, sont non seulement démentis par les faits, le bilan des privatisations est le plus souvent négatif, voire catastrophique, mais encore fallacieux : rien ne contraint, ni au niveau juridique, ni au niveau économique, les services publics à abandonner leur statut public et à copier les multinationales. En réalité, ce sont ces dernières, et, au-delà, la finance, qui veulent s'emparer de la rente que leur procure le marché d'usagers plus ou moins captifs. Et ce sont ces mêmes multinationales et leurs complices politiques qui veulent accaparer pouvoirs et privilèges. Le résultat des privatisations est que, en fin de compte, on passe d'un monopole de service public dénoncé, au bénéfice d'un monopole d'entreprises privées, faisant main basse sur la manne financière que représentent les budgets de ces services.

En France, l'ensemble des services publics sont malmenés par cette vision marchande du « service » et par les décisions politiques. Comme le dit l'adage, « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». En supprimant les moyens financiers, on organise la perte d'efficacité auprès des usagers, donc l'insatisfaction, et, de fait, l'idée qu'un opérateur privé pourrait rendre un meilleur service.

Prenons l'exemple de la protection sociale, et plus singulièrement l'Assurance Maladie.

Les grands groupes multinationaux ont phagocyté les services publics dont ils convoitaient la manne financière. Pour imager la situation, le budget de la Sécurité Sociale est supérieur au budget de l'état. 470 milliards d'euros de prestations sont versés chaque

année par la Sécurité sociale, soit plus que le budget de l'État - 350 milliards d'euros. Cela équivaut à 25 % de la richesse nationale - le PIB s'élève à environ 2 000 milliards d'euros (Chiffes 2020*). Lorsque les décideurs et pouvoirs publics ne servent plus le bien commun, on voit gratter à la porte les entreprises d'assurances telles qu'AXA et consort.

Sous prétexte de sauver la « Sécu », on a commencé à mettre en place des « tickets modérateurs » ... et dans le même mouvement, les « complémentaires santé » ont vu jour afin d'assurer la totalité, plus ou moins selon ses moyens, des dépenses de santé.

Et c'est bien là, la grande mystification ! Sous prétexte de répondre aux besoins, l'inverse est mis en place. La Sécurité Sociale a pour principe de permettre à tous de bénéficier selon ses besoins et de cotiser selon ses moyens. Elle est, petit à petit, remplacée par des sociétés capitalistes assurantielles qui basent leurs fonctionnements sur un « cotiser selon ses moyens, bénéficier selon ses cotisations ». C'est tout le système solidaire qui s'effondre, grignoté par des lois faisant la part belle aux Capitalistes.

Ces mêmes lois instaurent un système de soin à 2 vitesses. D'un côté, les soins lourds, onéreux, sans les rentrées financières, puisque celles-ci sont redistribuées vers les assurances complémentaires, qui restent à charge de la collectivité et de l'Assurance Maladie dans le cadre de l'Hôpital et la prise en charge des « indigents » par le biais de la CMU, renommée en Complémentaire Santé Solidaire. De l'autre côté, les remboursements de soins de ville, pour lesquels des dépassements peuvent être facturés par les professionnels de santé et qui ne sont bientôt plus accessibles qu'à une sorte d'élite, en capacité financière de prendre des assurances de 1er, second, et troisième niveau

Il nous appartient de ne jamais baisser les bras et de défendre ce bien commun, conquis des travailleuses et travailleurs, la Sécurité Sociale.



(*):source : <https://www.securite-sociale.fr/la-secu-cest-quoi/chiffres-cles#:~:text=470%20milliards%20d'euros%20de,2%20000%20milliards%20d'euros.>



Mais où va l'argent de la CNAF ???

Un récent article du Monde* explique que le cabinet McKinsey a été missionné 3 fois pour la mise en place de la réforme du calcul des aides au logement.



- fin 2018, pour « un premier audit sur la sécurisation de la gouvernance du projet » facturé **463.620 d'euros**
- en décembre 2019 pour un diagnostic et « l'évaluation du calendrier » facturé **1,101 million d'euros**
- En avril 2020 sur la sécurisation de déploiement de la réforme facturé **2,316 millions d'euros**

Soit 3.880.620 euros !

Pour une réforme reportée à 4 reprises, des problèmes persistants, du mécontentement chez les allocataires, de l'insatisfaction chez les salarié-es, elle a tout de même rapportée à l'Etat **1,2 milliard d'euros d'économies sur le montant des aides au logement versées !**

Le cabinet McKinsey indique que cette réforme « *constitue la clé de voûte concernant la généralisation de la prise en compte des ressources contemporaines pour l'ensemble des prestations sociales.* » **Le cauchemar va se poursuivre !!!**

La présidente du CA de la CNAF s'est exprimée en ces termes le 25 novembre dernier en congrès national :

« Le réseau des Caf est à la peine (...) Les gains de productivité attendus de la mise en place du nouveau système d'informations ne sont pas encore au rendez-vous(...) Les efforts constants des personnels ne suffisent pas à résorber les délais de réponse et de traitement des dossiers. »



Et nous, les salarié-es des Caf, nous nous heurtons toujours au refus de l'Ucanss et du ministère d'augmenter la valeur du point à 10€ !

4°) Loi 3DS ou la désorganisation programmée des services publics

La parole à...

Nicolas Ardore, co-secrétaire à l'Union Fédérale CGT DIR Centre-Est (Direction Interdépartementale des Routes), élu au Comité Technique

○ **Le Courrier Départemental : Peux-tu nous dire en quelques mots en quoi consiste la Loi 3DS ?**

• **Nicolas :** La loi « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » a été définitivement adoptée par le Parlement les 8 et 9 février 2022. Elle est fondée sur le principe directeur de la différenciation et elle ouvre la possibilité d'adapter le droit aux spécificités locales, que ce soit par les collectivités locales ou par les préfets. Elle pousse toujours plus loin la déconcentration des pouvoirs et des moyens entre les mains des préfets. Elle systématise un droit à la différenciation sur la base d'organisations et de règles différentes selon les territoires. C'est une brèche supplémentaire actée dans les principes républicains d'égalité d'accès et de continuité du service public, sans répondre à la nécessaire adaptation aux besoins d'aujourd'hui.

○ **Le Courrier Départemental : Pourquoi est-elle un nouveau coup porté aux services publics ?**

• **Nicolas :** Parce qu'elle va encore réduire l'accès aux services publics et à l'aménagement du territoire. Cette loi porte sur de nombreux domaines. Elle impactera tant les usagers que les personnels des secteurs concernés. Les principes républicains d'égalité d'accès et de continuité des services publics sont au cœur des exigences citoyennes, des batailles pour le service public et des luttes sociales. Ils sont les conditions de réponses adaptées aux besoins des populations dans leur diversité. Or, cette loi est conçue pour satisfaire les attentes du capital en accroissant la mise en concurrence des territoires. La loi 3DS est donc contraire à l'intérêt général.

○ **Le Courrier Départemental : Concrètement, comment cela va-t-il se traduire pour les usagers ?**

• **Nicolas :** Le caractère technique et illisible du texte empêche sa compréhension. A cette stratégie de brouillage, il faut ajouter l'absence de négociation notamment avec les organisations syndicales. Ceci ne masque pas la réalité : il ne contribuera qu'à éloigner davantage les citoyens des institutions. La loi 3DS prévoit de poursuivre le transfert de certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales, en leur permettant des expérimentations et en leur donnant plus de pouvoirs. Les domaines concernés par ces transferts sont essentiels et concernent notamment : les transports (routes nationales, petites lignes ferroviaires et gares), la transition écologique (climat, biodiversité), l'urbanisme et le logement (assouplissement de l'obligation de 25% de logements sociaux dans les communes en particulier), la santé (gouvernance des ARS, financement des établissements de santé publics et privés, etc.), la cohésion sociale (expérimentation de recentralisation du RSA par l'État, etc.).

○ **Le Courrier Départemental : Et pour les salarié-es de ces services publics ?**

• **Nicolas :** Dans un contexte marqué par les politiques d'affaiblissement des garanties collectives et statutaires, aggravées par tous les processus de restructuration et de privatisation menés dans différents secteurs stratégiques, les salarié-es concerné-es par les transferts risquent de subir une dégradation conséquente de leurs conditions de travail. **Il va falloir poursuivre les mobilisations pour imposer la conception républicaine d'un service public de proximité et de qualité pour toutes et tous sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer, améliorer les conditions d'emploi et de travail, développer les droits et les lieux démocratiques d'intervention, en créer de nouveaux et assurer un développement égalitaire et harmonieux du territoire.**



Des mesures urgentes s'imposent pour répondre à la volonté de vivre dignement de son travail dans notre pays et à la volonté de justice sociale.

La majorité de celles et ceux qui ont fait fonctionner le pays pendant ces deux ans de crise sanitaire ont des salaires définitivement trop bas pour faire face aux prix qui s'envolent énergie, logement, nourriture, carburants...

Sur la même période, en France, la fortune des milliardaires a augmenté de 86 % depuis le début de la pandémie et 4 millions de personnes supplémentaires se sont retrouvées en situation de vulnérabilité.

Les 1% les plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter de 2,8% en moyenne, quand les 5% des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5% de leur pouvoir d'achat.

On peut assez facilement constater que l'allègement de la fiscalité des plus riches dès le début du quinquennat n'a certainement pas bénéficié ni aux intérêts du pays ni à ses citoyens et a renforcé le creusement des inégalités.

Il est temps de viser non seulement la justice sociale mais aussi l'efficacité économique. L'allègement de la fiscalité indirecte telle la TVA peut être financé par l'augmentation de l'impôt sur les revenus du capital et sur la fortune.

Sans attendre après des promesses électorales car c'est aujourd'hui que des millions de français vivent dans l'incertitude de leur avenir, nous demandons :

- **Le SMIC à 2 000 € brut et la revalorisation de tous les salaires** dans le public et le privé ainsi que des pensions ;
- **L'augmentation automatique de l'ensemble des salaires minima** de branches dès lors que le Smic est revalorisé
- **La baisse de la TVA à 5,5% sur les carburants**, produits de première nécessité pour des millions de travailleurs.
- **Le retour de l'impôt sur la fortune**, son amélioration dans sa fonction de solidarité et de progressivité.

<https://www.cgt.fr/petition/petition-salaires-carburants-isf-pour-des-mesures-sociales-et-fiscales-visant-justice-et-efficacite>



Elus CSE : ne cédon pas à la tentation !

Les élus CSE sont de plus en plus sollicités par des prestataires toujours plus nombreux leur offrant monts et merveilles dans la gestion des activités sociales et culturelles

Des services tout compris qui attirent les élus qui ont des difficultés à pouvoir tout suivre depuis la mise en place des CSE.

Des services tout en ligne qui permettent de gérer à distance toutes les activités. On s'occupe de tout, vous n'avez plus rien à faire !

C'est oublier un peu vite que les 14 milliards d'euros que représentent le marché des CSE attirent toutes les convoitises ! Les élus CSE deviennent des poules aux œufs d'or qu'il faut chouchouter.

Et pourtant, n'y-a-t-il pas là matière à s'inquiéter ! A qui confie-t-on l'argent des CSE ? Creusons un peu pour savoir qui sont ces miraculeux prestataires de services.

Prenons par exemple le cas de Proweb/Meyclub bien connu des élus.

ProwebCE est une marque du groupe EDENRED, une plateforme de communication, de gestion et de comptabilité, qui intègre un large catalogue d'offres, de subventions et de chèques cadeaux.

Le groupe EDENRED : ticket-restaurant, Kadéos, etc.

C'est une entreprise cotée en bourse qui a une politique de distribution du dividende fondée sur une croissance en valeur absolue du montant du dividende par action chaque année.

Une entreprise qui rémunère les membres du conseil d'administration.

Chaque membre du Conseil d'administration perçoit une partie fixe d'un montant forfaitaire de 15 000 euros, ainsi qu'une partie variable d'un montant de 4 200 euros par réunion du Conseil à laquelle le membre a participé.

Le Vice-Président du Conseil d'administration perçoit une partie fixe supplémentaire d'un montant forfaitaire de 15 000 euros.

Le PDG touche 825.000€ de part fixe plus une partie variable pouvant atteindre 120% de la part fixe.

En 2016, le PDG d'EDENRED a touché 2 480 198€ ce qui le classe 30ème patron sur 131 PDG du CAC 40

A cela s'ajoute que la plupart des dirigeants des prestataires marchands de ce secteur sont adhérents au MEDEF

En tant que syndicaliste cela ne doit-on pas s'interroger sachant que la CGT a créé des structures telles qu'ALTS sur le département, à but non lucratif, sans actionnaires, permettant de répondre aux attentes de tous les élus ?

Pour rappel, les associations créées par la CGT proposent tous les services attendus par les CSE dans le domaine des vacances, de la culture, des loisirs, des spectacles, des spectacles de Noël et du ski avec prestations de qualité allant des informations régulières aux adhérents avec des prestations de proximité que ne proposent pas les prestataires marchands à la vente en ligne avec l'intégration possible de la participation du CSE.

Elles proposent aussi la carte loisirs afin de permettre à tous les salariés de profiter de toutes ces offres accessibles en ligne et de bénéficier de tous les tarifs réduits.

ALTS vous propose cette année un nouveau site internet et une nouvelle plateforme de vente en ligne qui facilite la vie des élus.

Sur près de 200 CSE à majorité CGT dans le département très peu sont adhérents à ALTS, l'association de la CGT

Plus d'infos sur le site d'ALTS : <https://www.alts.fr/>

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec les militants CGT de ces associations (Franck Pellevoizin, Catherine Béraud, Philippe Servajean et Jean Granjon)



L' INDECOSA - CGT Métropole de Lyon et Rhône

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INDECOSA-CGT METROPOLE DE LYON ET RHÔNE

Mercredi 6 Avril 2022

(9h00 à 16h30) à la Bourse du Travail Place Guichard - Salle B

L'Association pour l'**IN**formation et la **DE**fense des **CO**nsommateurs **SA**lariés (INDECOSA - CGT) est une association loi 1901, créée en octobre 1979 par la Confédération Générale du Travail.

Syndiqué-e CGT, vous êtes de droit adhérent-e de l'association INDECOSA-CGT

Son but est d'assurer et développer la protection, la formation, l'information et la défense individuelle et collective des intérêts des consommateurs et des locataires salariés (avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités).

Reconnue par l'Etat comme une association représentative en 2018, INDECOSA - CGT participe aux principales instances de concertation et de consultation où les intérêts des consommateurs sont débattus avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services.

Forts d'une longue expérience, les militants d'INDECOSA - CGT, quasiment toutes et tous bénévoles, formé-es au droit de la consommation, accueillent les consommateurs qui entendent défendre leurs droits, individuels et collectifs, dans leurs permanences afin de les aider et de les conseiller pour que justice leur soit rendue.

Ouverte à tous les salariés, INDECOSA - CGT est l'organisation CGT des consommateurs. Elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT, ainsi que ceux des autres salarié-es sans distinction.

L'activité d'INDECOSA - CGT, structure associative, est placée sous la responsabilité d'un conseil d'administration comprenant des représentants des associations locales et départementales et des différentes fédérations de la CGT.

Les champs d'interventions sont multiples: : assurance, contrat de services, démarchage à domicile :

Alimentation : Circuit courts entre producteurs et consommateurs pour des produits non consommés dans la distribution.

Banque : surendettement, crédit à la consommation et service bancaire universel.

Energie : Tarification des énergies, litiges liés à la concurrence, le mixte énergétique.

Environnement : Déchet domestiques, qualité de l'eau (campagne d'information 2006), impact des produits chimiques.

Logement : Crédit hypothécaire, droit au logement, service public de l'habitat.

Nouvelle technologies de l'information et de la communication : Abus des opérateurs de téléphonie mobile.

Santé : Sécurité alimentaire et obésité, droits des patients, médicaments et produits de santé. Usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Transports/Services publics : Proposition pour une instance représentative des usagers et demande d'un statut pour les associations d'usagers.

Reconnaissance spécifique «Association de consommateurs» depuis 2018.

L'actualité récente a mis en évidence la nécessité de se regrouper entre associations, c'est ce que nous avons fait en mettant en place ConsoFrance avec cinq autres organisations de consommateurs: ADEIC, CGL, CNL, CNAFAL, Léo Lagrange.

INDECOSA - CGT a contribué à la création de l'Association Européenne des Consommateurs (AEC) en 1999. Cette organisation permet aux mouvements consuméristes européens d'agir, ensemble, afin de convaincre les différents Etats membres de l'Union européenne de mettre en œuvre des politiques de prévention et de contrôle au niveau européen, et agir ainsi pour avancer vers une consommation socialement et environnementalement responsable.

INDECOSA - CGT Métropole de Lyon et Rhône

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. 06 08 87 48 85 - courriel : indecosa.cgt69@netcourrier.com

rubr'ICT

Ce n'est plus une évolution tranquille, c'est une mutation profonde de la sociologie du salariat.

Sur l'agglomération lyonnaise, les Industries Electrique et Gazière comptent environ 6 000 salariés à fin 2021. A l'horizon d'un an, cette population va augmenter de 1 000 salariés environ. Nous sommes sur des chiffres approximatifs, mais les ordres de grandeur sont largement respectés.

On peut estimer à la grosse louche que 65 % de ce salariat relève du collège cadre alors que le reste relève du collège professions intermédiaires, agents de maîtrise, techniciens...2ème collège et pour 6% du collège exécution.

Sur ces populations, dans les IEG, nous sommes en grande difficulté. Notre représentativité ne tient qu'à un fil lorsqu'elle n'a pas disparu, au profit souvent de la CFE CGC. Cette situation est illustrée au niveau du CSEC d'EDF. Aux dernières élections de représentativités, la CGT était à 34 % et la CFE CGC à 30 % environ.

Toujours est-il que la représentativité de la CGT est en question.

Au niveau interprofessionnel et national, la proportion d'ingénieurs cadres et techniciens dépasse les 50 % et davantage encore sur Lyon.

C'est une mauvaise nouvelle. C'est une conséquence à la fois de la sous-traitance, de la mise en œuvre par les politiques achats, déterminées par la direction des entreprises et par la politique européenne. Cette dernière résumant ses fondamentaux à la loi du marché, donc à une politique du moins disant social... et technique.

Ce moins-disant social européen se traduit désormais, non pas, par une perte, mais de plus en plus par une disparition des savoir-faire sur tous les métiers.



Ainsi, la mise en concurrence des salariés au sein du service public de l'énergie, par le biais de la sous-traitance de prestations intellectuelles auprès de prestataires relevant par exemple de la fédération des sociétés d'étude, conduit à un recul social autant qu'à une perte de la maîtrise des outils industriels.

Cette mise en concurrence des travailleurs, dont les cadres, dans le service public de l'énergie, se retrouve également dans beaucoup d'autres professions relevant des missions de service public : postaux et cheminots pour ne citer qu'eux.

Ainsi, il nous revient, militants CGT de mettre en mouvement l'ensemble des composantes de l'organisation CGT : UD, UL, commission départementale Ugict, organisations dédiées à la spécificité des ICT dans les fédérations, syndicats,... notamment dans nos entreprises du service public.

Donc, le déploiement spécifique vers les ingénieurs, cadres et techniciens et la défense des services publics constituent des enjeux majeurs pour la représentativité de la CGT sur notre département et notre agglomération, en particulier dans la perspective du 4ème cycle électoral.

International

Stop aux guerres, Stop aux violences, Stop à la misère !

L'aspiration des peuples à vivre ensemble en paix, dans la solidarité, la justice et la fraternité est immense.

Nous sommes persuadés qu'aucune de nos différences de convictions, d'appartenance ou de sensibilités philosophiques, politiques, religieuses, syndicales ou autres ne doivent faire obstacle à l'expression de cette aspiration commune.

La guerre est toujours un échec. Elle conduit au chaos et enfante des monstruosité dont sont victimes les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil.

En tant que syndicalistes CGT, nous condamnons l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui est un viol du droit international. Nous sommes opposés à cette guerre, que rien ne saurait justifier.

Nous militons pour le développement de sociétés justes qui offrent le progrès social, l'égalité, la démocratie et la paix et dans lesquelles il n'y a pas de place pour la violence et la guerre.

La guerre est inconciliable avec les valeurs de la CGT. Pour cette raison, la CGT prend une position forte contre cette guerre et exige un cessez-le-feu, le retrait des troupes russes et des négociations impulsées et menées par l'ONU en visant la sortie d'une logique de blocs qui provoquerait de nouveaux risques de conflits.

Nous ne voulons pas d'une nouvelle guerre froide !

On ne répond pas à la guerre par plus de guerre, l'histoire nous enseigne que cela conduit à plus de désastres matériels et humains. Les peuples mobilisés doivent faire triompher la paix.

La Russie a fait le choix autoritaire d'envahir l'Ukraine, un pays souverain, au mépris des vies des populations. Les tensions impérialistes entre la Russie et les États membres de l'OTAN ont atteint des proportions alarmantes.

Une politique de confrontation des impérialismes qui ne peut produire que des perdants et dont sont victimes les populations civiles en ce moment-même !

Les aspirations des peuples à la paix ne peuvent être sacrifiées sur l'autel de l'impérialisme qui partout dans le monde, en Europe de l'est, en Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs suscite tensions et conflits pour le contrôle des marchés et des ressources.

Alors même qu'en Russie comme en Ukraine, les syndicats font face à des attaques sans précédent contre les droits des travailleurs et les libertés syndicales.

La CGT rappelle que la paix est le préalable au développement de l'humain, de la planète et du progrès social.

Ne cédon pas aux va-t-en-guerre qui nous préparent à des conflits dans lesquels les travailleurs et travailleuses sont toujours perdants !



La paix ne doit pas rester un slogan, elle doit être notre ambition collective pour nous et les générations à venir.

Missions légales récurrentes

Consultation annuelle sur
la situation économique
et financière

Consultation sur la
politique sociale, les
conditions de travail et de
l'emploi

Orientations Stratégiques
de l'entreprise

Missions légales ponctuelles

Licenciement

Alerte

O P A

Concentration

Missions conventionnelles

Tenue de comptabilité

Révision des comptes

Etablissement des états
financiers

Social (Paies et déclarations
sociales)

Conseil

Assistance à la rédaction du
rapport de présentation des
comptes

60 Rue Racine
69100 VILLEURBANNE
04 78 69 17 81

www.mericassocies.com

&

58 A Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS - 01 56 59 13 50

